

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2015

Ordre du jour : Urbanisme
Décision à prendre sur le projet de Mme MALEK
Convention Savoie-biblio
Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)
Choix du géomètre pour la sécurisation de la RD 992
Questions diverses

Par suite d'une convocation en date du 30 octobre 2015, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie le vendredi 13 novembre 2015 à 20 heures 00 sous la présidence de Monsieur Bernard CHASSOT, Maire.

Étaient présents : Bernard CHASSOT, Jean-Claude JACQUET, Patrice GAILLARD, Cédric ROMAND, Jean-Claude TIMMERMAN, Karine VEYRAT, Jacques VUICHARD, Anne-Marie BAUDET, Jacques MENU, Thierry MERLE, Laëtitia SEBERT, Lydie GALL, Véronique LEGENDRE, Philippe NAVET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : André MORARD (a donné pouvoir à Bernard CHASSOT)

Le Maire ayant ouvert la séance à 20h00 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été nommée secrétaire de séance : Lydie GALL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance de conseil municipal du vendredi 9 octobre 2015.

Urbanisme

Monsieur le Maire présente les dossiers d'urbanisme déposés et rappelle à l'assemblée que, pour respecter la réglementation, les avis donnés aux dossiers ne seront plus affichés.

Décision à prendre sur le projet de Mme MALEK

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'une maison d'accueil pour les personnes atteintes de la Maladie d'Alzheimer proposé par Mme MALEK. Une nouvelle rencontre a eu lieu le 05 novembre dernier avec Mme MALEK : un second avant-projet a été présenté, Mme MALEK précise qu'elle a besoin d'une plus grande emprise au sol et propose d'acheter l'intégralité du terrain pour édifier des logements dans la partie supérieure du terrain.

Précision est ici faite que la commune est toujours dans l'attente de l'avis du Département et de l'ARS (Agence Régionale de la Santé).

Convention Savoie-Biblio

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de signer une convention avec Savoie-Biblio pour le prêt des livres à la bibliothèque associative et pour bénéficier d'éventuelles subventions.

Après lecture de la convention et après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Assemblée des Pays de Savoie, soit Savoie-biblio.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République confie à chaque préfet le soin d'élaborer, en concertation avec les élus, un schéma départemental de coopération intercommunale, dont l'adoption est prévue au plus tard le 31 mars 2016.

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de Haute-Savoie présenté par Monsieur le Préfet le 29 septembre dernier,

Considérant que dans sa proposition, Monsieur le Préfet précise :

- Que les communautés de communes de l'arrondissement de Saint-Julien-En-Genevois doivent atteindre une taille critique. Ainsi, la fusion des communautés de communes de la Semine, du Pays de Seyssel et du Val des Ussets paraît opportune ;
- que la fusion de ces trois EPCI entraînera la dissolution de plein droit du SMUR (Syndicat Mixte Ussets et Rhône) en charge du SCOT, celle du SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) des Ussets et du Fornant, et du Syndicat des eaux de la Semine ;
- que cet ensemble regroupé aura notamment vocation à prendre les nouvelles compétences imposées par la Loi NOTRe, notamment l'eau et l'assainissement, au plus tard en 2020,
- que le SIVOM des Ussets et Fornant, Syndicat dont le périmètre est aujourd'hui inclus en totalité dans celui de la communauté de communes du Val des Ussets pourra être dissous en 2017. Ses attributions devront être reprises par la nouvelle communauté de communes à la suite d'un travail sur la définition des compétences et de l'intérêt communautaire du nouvel ensemble ;
- que ces 3 EPCI comptabilisent à ce jour 5 syndicats scolaires de taille réduite et que par conséquent la dissolution des syndicats devra être envisagée pour permettre la prise en charge à termes pour la nouvelle communauté de communes, de la gestion des équipements scolaires ainsi que la restauration et le transport scolaire,
- que la prise de la compétence « gens du voyage » par les CC du Val des Ussets et du pays de Seyssel, imposée dès 2017 est nécessaire

Compte tenu de tous ces éléments, Monsieur le Maire propose donc aux membres de l'Assemblée de donner leur avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale :

Des membres du conseil soulignent la disparité entre les différentes EPCI tant financière que démographique, et qu'il est important de passer à la mutualisation. Il a été également soulevé la dissolution des syndicats et notamment celle du SIVU périscolaire. Il a été précisé que l'aménagement du territoire ne doit pas oublier de traiter de la qualité et de l'accessibilité des services publics de proximité. Des interrogations se posent également sur la gestion des compétences sur 26 communes ainsi que le financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité : **9 Voix « POUR », 4 Voix « CONTRE »** et **2 abstentions**

D'APPROUVER le projet de schéma départemental de coopération intercommunal présenté par Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie et charge Monsieur le Maire de transmettre cette proposition à Monsieur le Préfet.

Choix du géomètre pour la sécurisation de la RD 992

Deux devis sont manquants au dossier : aucune décision n'a été prise.

Questions diverses

Location salle communale : Monsieur le Maire rappelle que suite à la réunion de la commission, les modifications suivantes sont proposées au Conseil Municipal :

- Pour les associations de Minzier : gratuité de la salle pour une manifestation par an.
- Revalorisation des tarifs :
 - Vin d'honneur : 70 € (pour les Minziérois et les associations de Minzier) ; 130 € (pour les extérieurs et associations extérieures)
 - Mariages – évènements familiaux : 210 € (pour les Minziérois) ; 290 € (pour les extérieurs)
 - Associations : 160 € (pour les associations de Minzier) ; 210 € (pour les associations extérieures)
- Majoration pour le chauffage du 1^{er} octobre au 30 avril : 40 €
- Montant de la caution : 310 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces propositions. Les tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2016.

Limiteur de son : Le téléthon est prévu le week-end des 5 et 6 décembre 2015, des groupes musicaux sont invités. Le Conseil Municipal soulève le problème des coupures électriques déclenchées par le limiteur de son. Il est proposé à l'un des groupes de faire un essai dans la journée. Un rendez-vous sera fixé par l'intermédiaire de « la Fouine ».

Baux ruraux :

Monsieur le Maire rappelle l'acte notarié en date du 21 mai 2014 concernant un échange de parcelles entre la commune et les consorts DUPRAZ.

Il indique que la parcelle échangée avec les consorts DUPRAZ, soit la parcelle C 1058 de 0.313 ha, fait l'objet d'une location de terres au GAEC les deux vallées. Il y a donc lieu de la retirer des terrains communaux loués au GAEC les deux vallées.

Les parcelles louées au GAEC les deux vallées sont donc les suivantes : Parcelle C292 : 0.0417 ha, parcelle C 294 : 0.3098 ha, **total : 0.3515 ha.**

Après modifications, le tarif de la location pour 2015 sera donc de 24.15 € au lieu de 40.80 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette modification et demande à Monsieur le Maire de réduire le titre 416 de 16.65 €.

Organisation du bureau de vote pour les élections des 06 et 13 décembre 2015 :

	Dimanche 06 décembre 2015	Dimanche 13 décembre 2015
De 8h à 10h	Lydie GALL Cédric ROMAND Bernard CHASSOT	Anne-Marie BAUDET Jacques MENU Jean-Claude JACQUET
De 10h à 12h	Jean-Claude TIMMERMAN Anne-Marie BAUDET Jean-Claude JACQUET	Cédric ROMAND Patrice GAILLARD Laëtitia SEBERT
De 12h à 14h	Philippe NAVET Jacques MENU Véronique LEGENDRE	Philippe NAVET Laëtitia SEBERT Jean-François MAGNIN
De 14h à 16h	Laëtitia SEBERT Jacques VUICHARD Solange MAGNIN	Jean-Claude TIMMERMAN André MORARD Véronique LEGENDRE
De 16h à 18h	Patrice GAILLARD André MORARD Karine VEYRAT	Karine VEYRAT Jacques VUICHARD Bernard CHASSOT

Contrôle de la STEP : très bons résultats : 99,10 %

Contrôle des Bouches à incendie : le contrôle aura lieu le 28 novembre prochain à 9 heures en Mairie.

Barrières à neige : La mise en place des barrières à neige se déroulera le samedi 21 novembre 2015 à 8 h 30 à Verney

Conseil communautaire : la prochaine réunion est fixée le lundi 23 novembre 2015 à 20 heures dans la salle communale de Minzier.

Lampadaires route du Chatelard : 3 nouveaux lampadaires à led seront installés, 4 seront remplacés. Après présentation des différentes propositions par M. Patrice GAILLARD, le modèle ECLATEC type Tweet 53 W LED vert Plat a été choisi par le Conseil Municipal.

Le repas des aînés aura lieu le 6 décembre prochain. Par ailleurs un goûter est organisé à l'Ehpad de Frangy le samedi 12 décembre pour réunir les aînés de Minzier et les résidents de l'Ehpad.

Le Minzierois : la distribution est prévue avant Noël.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.